



CHARTRE AGORA

À l'initiative du Conseil départemental de la Seine -Saint-Denis

En lien avec la Direction des services départementaux de l'Education nationale de la Seine-Saint-Denis, l'Académie de Créteil et le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI)

Cette charte vise à définir et poser les valeurs et principes pédagogiques partagés par les partenaires du programme Agora, et a vocation à être signée par l'ensemble des partenaires.

*

Face à la montée des extrémismes, des obscurantismes, et à la polarisation du débat public qui menacent le pacte républicain, le Département a souhaité initier un programme dédié à l'éducation aux médias et à l'information pour la liberté d'expression, Agora. En s'appuyant sur l'engagement de parrains et de marraines investis -e-s sur les enjeux d'information et de liberté d'expression, et la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative (enseignant -e-s, chef-fe-s d'établissements, familles, associations complémentaires de l'École...), ce programme s'adresse à l'ensemble des collégiens -ne-s de Seine-Saint-Denis, et doit leur permettre de bénéficier d'actions qui viennent leur rendre acteur -trice-s de leur parcours de jeune citoyen -ne. Il participe ainsi à revivifier notre démocratie en s'appuyant sur la jeunesse du territoire, il constitue en ce sens une des pierres angulaires du projet éducatif départemental, et vient enrichir les actions d'éducation à la citoyenneté menées sur le territoire depuis de nombreuses années, en développant les démarches d'éducation aux médias et à l'information (EMI).

L'éducation aux médias et à l'information est aujourd'hui une mission importante portée par l'École. Elle vise un objectif d'émancipation : permettre aux élèves de développer leur esprit critique dans une société de l'information et de la communication, de devenir des citoyens actifs, éclairés et responsables de demain.

Au collège, l'éducation aux médias et à l'information est définie par un programme, participant du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle s'inscrit dans les parcours de l'élève : le parcours citoyen et le parcours d'éducation artistique et culturelle. Elle contribue à l'éducation à la citoyenneté numérique et à la transmission des valeurs de la République. Elle participe en effet à la sensibilisation et à la compréhension des principes de liberté d'expression et de pluralisme, essentiels dans une société démocratique.

C'est avec la volonté commune de s'engager ensemble autour de ces enjeux, que les signataires ont construit la présente charte. Elle présente les principes qui guideront la conception et la mise en œuvre de l'ensemble des actions liées au programme Agora.

1- Dans le monde contemporain, l'éducation aux médias et l'information et l'apprentissage de la liberté d'expression sont des conditions de la vitalité de nos démocraties. Le programme Agora a pour ambition de les rendre accessibles à tous, et en particulier aux élèves de collège, en contribuant à leur apprendre à s'informer, à utiliser les médias et les outils de communication pour exercer leurs droits et leur citoyenneté, en soutenant leur parole et leur droit à s'exprimer.



- 2-** Le programme Agora propose une éducation aux médias et à l'information pour la liberté d'expression, en partenariat avec des professionnels de l'information et des médias, de la recherche et de la culture. En appui des équipes éducatives, les actions menées conjuguent 3 dimensions : la rencontre avec les personnalités engagées en tant que parrains -marraines dans le programme ; la pratique effective de situations pédagogiques qui favorisent l'émancipation de la personne et du citoyen ; des apprentissages liés aux programmes d'enseignement qui permettent aux élèves de donner du sens à leurs expériences.
- 3-** Le programme Agora vise à permettre aux élèves de faire l'expérience de production et de lecture critique de contenus médiatiques pluriels (dans leurs formes, dans les points de vue exprimés...), de l'argumentation et du débat, pour développer leur autonomie, en s'appuyant sur la rencontre avec des professionnels du monde des médias, de la culture ou de la recherche, ou des personnalités reconnues sur les enjeux de liberté d'expression. C'est un programme d'éducation par la pratique des médias, de l'information et de la liberté d'expression.
- 4-** Agora permet aux élèves d'acquérir des connaissances et des repères partagés, en s'appuyant sur l'ensemble des enseignements et du socle commun : comprendre comment et pourquoi les contenus médiatiques sont produits, apprendre à distinguer les sources d'information, s'interroger sur la validité, la fiabilité et la pertinence d'une information, distinguer les langages des médias, questionner leurs représentations du monde, apprendre à produire, à communiquer, à partager des informations dans le respect du droit et de l'éthique de l'information. C'est un programme d'éducation aux médias, à l'information pour la liberté d'expression.
- 5-** Le programme Agora vise à aborder l'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression en permettant aux élèves de s'ouvrir au pluralisme des sources et des opinions, et à la complexité des enjeux du monde contemporain, afin de développer leur esprit critique, pour lutter contre la polarisation du débat public et toutes les formes d'extrémismes et d'obscurantismes.
- 6-** Le programme Agora a vocation à se déployer pour les publics de la Seine-Saint-Denis, et tout au long de la scolarité au collège. Il vise à construire des passerelles avec tous les temps de vie des jeunes, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant activement leur environnement familial et amical. Il accorde une place centrale à l'enjeu de partage des productions des élèves, au sein et au-delà de l'établissement, dans un dialogue fort et constant avec les familles.
- 7-** La réussite du programme Agora repose sur l'engagement mutuel entre différents partenaires à coopérer dans une dynamique de projets partagés (conception, évaluation, mise en œuvre) qui reconnaît et respecte l'engagement et le rôle de chacun : communauté éducative et professionnels de l'information, de la culture et de la recherche, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.
- 8-** Les différents intervenants du programme Agora s'engagent à respecter les principes de neutralité et de gratuité du service public d'éducation, et les obligations annexées à cette charte.
- 9-** La pertinence et la qualité des actions menées dans le cadre du programme Agora s'appuieront sur un effort de formation des différents acteurs favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.



10- Le programme Agora s'appuiera sur des travaux de recherches et d'évaluation, des temps d'échanges ux de recherche et d'évaluation, des temps d'échange entre acteurs, permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

Annexe

Engagements des intervenants et des partenaires du programme AGORA

Moi (NOM, prénom)

Joindre la copie de la pièce d'identité

Né.e le.....

A...

Exerçant la profession de.....

Joindre le CV

M'engage à devenir parrain / marraine du collègue.....

pour l'année scolaire.....

Dans ce cadre, je m'engage également :

–à intervenir auprès des élèves, des équipes et-ou de la communauté éducative dans le cadre du programme AGORA pour contribuer à l'éducation aux médias et à l'information pour la liberté d'expression. Mon intervention pourra être bénévole, ou bénéficier d'un soutien financier dédié si elle s'inscrit en lien avec un des dispositifs et partenaires du programme Agora ;

–à arrêter avec l'enseignant le contenu et les formes de l'intervention suffisamment en amont de chacune des séances prévues, en cohérence avec les programmes d'enseignement et le projet d'établissement, et à respecter ce cadre ainsi que les engagements de disponibilité définis en commun ;

–à n'intervenir qu'en présence d'un enseignant ou d'un personnel éducatif désigné par le chef d'établissement qui peut en cas de nécessité et à tout moment, intervenir pour résoudre toute difficulté dans le déroulement de l'activité, et le cas échéant interrompre celle-ci ;

–à prendre connaissance et respecter le règlement intérieur de l'établissement et l'organisation du service ;

–à m'exprimer et me comporter en toutes circonstances de manière à respecter et transmettre les valeurs et principes de la République et à respecter le principe de laïcité et de neutralité.



Je déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation privative de droits ou de libertés et reconnais être informé(e) de la consultation systématique par l'autorité académique du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes conformément à l'article R. 53-8-24 du code de procédure pénale.

J'atteste de l'exactitude de l'ensemble de mes déclarations et sais que toute fausse déclaration m'expose à des poursuites pénales.

J'ai pris connaissance qu'il peut être mis fin à tout moment par l'autorité académique et/ou départementale à ma participation au programme Agora en cas de manquement à mes engagements.

Fait à....., le

Signature